FranceAgriMer	**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL** **DE FRANCEAGRIMER**
DIRECTION INTERVENTIONS SERVICE REGULATION DES MARCHES ET PROGRAMMES SOCIAUX UNITE REGULATION DES MARCHES, DROITS A PRODUIRE ET CERTIFICATS 12, RUE ROL-TANGUY TSA 20002 93555 MONTREUIL CEDEX *DOSSIER SUIVI PAR : Hervé Chapaut* TEL : 01.73.30.31.04 COURRIEL :herve.chapaut@franceagrimer.fr	**INTV-REMPS- 2014-54** **du 2 septembre 2014**
PLAN DE DIFFUSION : Les Préfets de Régions, Les Préfets de Départements, Les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt, Les Directeurs Départementaux des Territoires (et de la Mer), Les Acheteurs de lait,	MISE EN APPLICATION : **IMMEDIATE**

OBJET : Date relative aux mouvements de producteurs entre acheteurs pour la campagne 2014/2015

BASES REGLEMENTAIRES :

Article D.654-66 du code rural et de la pêche maritime

RESUME :

Fixation de la période pendant laquelle les mouvements de producteurs entre acheteurs donnent droit à ajustement de leur quota au cours de la campagne 2014/2015, suite à avis du Conseil Spécialisé Filières Laitières en date du 24 juin 2014.

⇨ **Période au cours de laquelle les mouvements effectués sont comptabilisés sur la campagne 2014-2015 :**

1er avril 2014 au 15 janvier 2015 inclus

Les mouvements de producteurs entre acheteurs effectués au-delà du 15 janvier 2015 ne donneront pas lieu à transfert de référence laitière sur la campagne 2014/2015, mais seulement à un transfert de référence vers la laiterie d'arrivée figurant sur la notification de fin de régime des quotas laitiers adressée par FranceAgriMer aux acheteurs de lait.

⇨ **Date limite de déclaration des mouvements pour leur comptabilisation sur la campagne 2014-2015 :**

28 février 2015

Les mouvements de producteurs entre acheteurs communiqués à FranceAgriMer au-delà de cette date ne donneront pas lieu à transfert de référence laitière sur la campagne 2014/2015, mais seulement à un transfert de référence vers la laiterie d'arrivée figurant sur la notification de fin de régime des quotas laitiers adressée par FranceAgriMer aux acheteurs de lait.

Le Directeur général

Eric ALLAIN